



Au sommaire de ce numéro

1

| | |
|--|----|
| Recouvrer le pouvoir monétaire (<i>Raymond Zaharia</i>)..... | 2 |
| Test : la croissance est-elle utile ? | 3 |
| Offshore, paradis fiscaux et souveraineté criminelle (<i>Bernard Blavette</i>)..... | 4 |
| Réduire l'importance des marchés financiers (Notes de lecture de <i>Jean-Louis Michniak</i>)..... | 5 |
| Financer les retraites à 60 ans, c'est possible (<i>Joël Héaulme</i>) Est-ce ainsi que vivent les hommes ? (<i>C d'A</i>) | 6 |
| Solidarité et justice sociale dans le prix de l'eau (<i>Eric Colas</i>) | 7 |
| Il va pleuvoir sur Konakry : commentaire sur el film (<i>Eric Colas</i>) | 8 |
| Frêt ferroviaire : le Grenelle de l'environnement aux oubliettes..... | 9 |
| La Résidence universitaire d'Antony (<i>Christophe Leroy</i>)..... | 10 |

Pourquoi ce numéro spécial ?

**Adhérez,
et faites adhérer**

à ATTAC !

**A ATTAC,
on apprend
ensemble**

Les adhérents d'Attac sont des curieux insatiables. A Attac, on apprend dans les conférences et les débats, mais surtout dans l'action et l'expérimentation.

Nous cherchons aujourd'hui à renouveler nos formes d'éducation populaire pour mieux conjuguer expertise technique et participation citoyenne.

Ni l'intelligence, ni la connaissance ne sont le monopole des « experts » !

D'accord, pas d'accord avec les articles de ce numéro ? Réagissez ! Envoyez nous vos articles et annonces.

Vous souhaitez abonner des amis ? Donnez-nous leur adresse internet.

Avec ce numéro spécial, hors série, nous nous adressons particulièrement à nos sympathisants et sympathisantes qui ne reçoivent qu' irrégulièrement, ou qui ne connaissent pas, notre revue départementale "Angle d' Attac 92", dont nous avons le plaisir de rééditer, ici, certains articles parus durant cette année 2010.

ATTAC a été un des pionniers à proposer une régulation économique internationale, symbolisée par cette idée novatrice (susitant bien du scepticisme en 1998 !) de taxation des transactions financières qui sont des opérations parasitaires néfastes à l' emploi, au salaire, à l' investissement, à la recherche, au développement . . .

Nous avons été pionniers en affirmant que ce sujet est à l' évidence d' ampleur planétaire !

Compte tenu de l' accentuation des dégâts du néolibéralisme économique et des graves conséquences de la crise financière actuelle, notre combat altermondialiste est vraiment justifié !

Par nos activités diverses: analyses, débats, propositions, éducation populaire, militantisme pour bâtir une économie répondant aux besoins humains dans le respect de l'environnement, nous contribuons (en partenariat avec d' autres organisations car heureusement nous ne travaillons pas tout seuls !) à des solutions alternatives et réalistes .

De plus, nous stimulons les partis politiques progressistes, qui ne sont pas nos adversaires, car nous ne sommes pas les uns et les autres dans les mêmes responsabilités !

Rejoignez nous pour donner plus de force à cette démarche que nous voulons sereine et rationnelle !

Avec votre aide, nous serons encore plus efficaces et entendus dans notre approche des problèmes et défis traités sans conviction partisane, sans a priori dogmatique. Notre but est de rechercher, en s' appuyant sur notre expertise scientifique et notre expérience internationale, le maximum d' arguments pour une concrétisation par les décideurs politiques. Une idée est bonne surtout quand elle voit le jour !!!

Bonne lecture et n' hésitez à nous faire part de vos suggestions et observations .

Le Conseil d' Administration d' ATTAC 92.

Une création monétaire excessive peut certes entraîner de l'inflation... il se trouve que les exemples que les banquiers et les rentiers se sont attachés à graver dans nos esprits, avec un certain succès, sont des cas de création monétaire **publique**: nous avons tous présents à l'esprit les épouvantails préférés des financiers... que constituent le cas des assignats sous la Révolution, ou celui des brouettes de marks à la fin des années 1920.

Cependant, la création monétaire publique peut aussi être un outil de politique économique permettant de créer de nouveaux biens publics. Patrick Viveret cite souvent l'exemple des réseaux de chemins de fer construits au 19^{ème} siècle.

Un autre cas moins souvent cité, (car il peut être embarrassant de faire la pub d'un outil qui a servi à l'apocalypse...), est celui du réarmement de l'Allemagne, accompli entre 1933 et 1939, en dépit des contraintes du Traité de Versailles...

L'invention des "*Mefo Bills*" par le ministre des finances d'Hitler (*Schacht*) a tellement bien marché, hélas, que nous continuons, 77 ans après... a en subir les conséquences !

En effet, les statuts de la Banque Centrale Européenne (BCE) de 2010 sont ceux de la Bundesbank d'après 1945... écrits à une époque où ses rédacteurs avaient *deux* bonnes raisons de **proscrire la création monétaire publique**: l'échec que furent les brouettes de Marks *et* le succès que furent, hélas, les MEF0 Bills... (au point que Schacht démissionna quand il vit l'usage qui en était fait... il fut d'ailleurs relaxé lors du procès de Nuremberg).

Cf. les déclarations de Michel Rocard à l'été 2008 "*Nous n'aurions jamais du céder sur les instruments monétaires*": il fut quand même le 1^{er} Ministre qui amorça la négociation du Traité de Maastricht, et qui vit les Allemands exiger que les statuts de la BCE soient ceux de la Bundesbank... et que la libre circulation des capitaux soit totale (pas seulement au sein de l'UE), C'est d'ailleurs ainsi que les gouvernements se retrouvent "à poil"... comme on l'a bien vu, début mai.

Les Allemands viennent d'apprendre à NOS dépens, (nous sommes tous des... "*Greco Islandais*" !), ce que peut coûter cette peur panique de la création monétaire publique, cette interdiction de rang constitutionnel de l'usage... **du marteau**, promulguée après... un assassinat à coups de marteau ! Depuis 65 ans, *les marchands de cloueurs automatiques*, (la finance privée, si vous préférez...), sont évidemment de chauds partisans du maintien de cette interdiction... tandis qu'au sein du gouvernement allemand, la remise en cause du tabou né après 1945... est, enfin entamée: **quantitative easing** et **interdiction des ventes à découvert** en sont, il me semble, des signes précurseurs. **Mais bien entendu, rien n'est joué...**

Pour fixer les idées sur l'enjeu... le stock de dette l'Eurozone est d'environ 7000 milliards: verser des intérêts de 1 ou 2 % à la BCE (au lieu de 3 ou 4 % au plus riches européens ou... non européens), cela peut représenter une économie de 140 à 210 milliard d'intérêts par an (soit plus que le budget de l'UE...).

Evidemment, ce calcul grossier risque de choquer les "professionnels"... Plein de correctifs sont nécessaires, par exemple... pour la part de la dette, (7000 milliards d'euros), qui n'est pas détenue par des banques (et qui ne serait donc pas annulée lors d'un remboursement en monnaie centrale BCE... d'où des risques inflationnistes à évaluer et... à maîtriser. Merci de ne pas agiter trop fort l'épouvantail préféré... des financiers ! Les gens qui meurent dans les rues ne meurent pas d'inflation !)

Ainsi, le potentiel de réduction, (ou plutôt de redéploiement...), de dépenses publiques totalement improductives, (car elles ne servent qu'à enrichir un peu plus les 10% les plus riches, en Europe et hors d'Europe...), est considérable.

Pour revenir au point de départ, il n'y a aucune raison que la création monétaire publique soit toujours inflationniste et que la création monétaire privée ne le soit jamais. Simplement... la création monétaire privée excessive ne se porte que très partiellement sur les dépenses de fonctionnement: ceux qui en profitent ne peuvent prendre 10 repas ou 10 vols par jour... (encore que, pour le vol...).

De la sorte, la création monétaire privée se reporte sur le "*grand casino*"... avec les incessantes bulles spéculatives qui nous enchantent ! Oui, la création monétaire privatisée, (ce formidable effet d'aubaine offert aux banques par des Allemands tétanisés par leur propre histoire), peut aussi être inflationniste !

Alors que la BCE elle-même, déclare que la masse monétaire ne doit pas croître de plus de 4,5 % par an, elle a galopé à près de 10 % par an jusqu'en 2008 ! La BCE DOIT "*servir la liquidité*"... elle ne contrôle rien ! (le fameux *coefficient multiplicateur*... entre monnaie centrale et monnaie de banques de second rang... devrait plutôt être vu, désormais, comme un *coefficient diviseur* entre monnaie de banques et monnaie centrale).

Que ces faits essentiels soient occultés pourrait devenir un jour un sujet de thèse... sur la façon dont l'opinion est anesthésiée... et combien l'indigence du débat public sur ces questions est une tragédie... (mais pas pour tout le monde !)

En recouvrant enfin, et en organisant **le pouvoir monétaire** (c'est-à-dire avec les garde fous, les contre pouvoirs, la subsidiarité, et le contrôle démocratique qui vont bien), on pourrait économiser, rien qu'en France, environ 1 milliard par semaine de dépenses publiques... Dans ce cas, l'obligation de voter un budget en équilibre, (hors investissements publics... à financer par emprunt auprès de la BCE), ne serait plus le terrible piège qui se prépare en ce moment même !

La croissance est-elle utile ? Un test à faire et à proposer à vos amis

1. Une marée noire :

- a. fait diminuer le PIB* à cause des dégâts.
- b. n'a rien à voir avec le PIB.
- c. entraîne des dépenses de dépollution qui viennent augmenter le PIB.

* **Produit Intérieur Brut** :
indicateur économique très utilisé, qui mesure le niveau de production d'un pays.

2. Si toute la population mondiale avait le niveau de vie américain, il faudrait aujourd'hui, pour absorber l'impact écologique :

- a. 2,51 planètes-terre.
- b. 3,66 planètes-terre.
- c. 4,74 planètes-terre.

L'impact ou l'empreinte écologique
correspond à la superficie nécessaire pour produire les ressources et absorber les déchets d'une population.

3. Le CO₂, dioxyde de carbone, est le principal gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique. Les Etats-Unis, qui représentent 4,7% de la population mondiale, produisent :

- a. 7% des émissions de CO₂ du monde.
- b. 16% des émissions de CO₂ du monde.
- c. 25% des émissions de CO₂ du monde.

4. Grâce à la forte croissance mondiale depuis 1960, l'écart des revenus est aujourd'hui de :

- a. 1 à 15
- b. 1 à 25
- c. 1 à 80

En 1960, l'écart des revenus entre les 20% des plus riches et les 20% des plus pauvres était de 1 à 30.

5. Les 3 familles les plus riches ont un revenu supérieur au PIB total des :

- a. 31 pays les plus pauvres.
- b. 10 pays les plus pauvres.
- c. 48 pays les plus pauvres.

6. Y a-t-il un rapport entre croissance économique et emploi ?

- a. Oui, parce que la Banque Mondiale et les grands partis politiques parlent toujours de la croissance comme étant la solution.
- b. Pas nécessairement, parce que dans plusieurs secteurs, par exemple dans celui de la construction mécanique, quand le chiffre d'affaire monte, le nombre d'emplois diminue.
- c. Non, puisque les gains de productivité correspondent la plupart du temps à une diminution des emplois.

7. On peut faire diminuer la pauvreté en :

- a. produisant davantage de richesse.
- b. consommant davantage.
- c. partageant les richesses.

8. Les bénéfices d'un secteur économique qui croît :

- a. contribuent toujours à une meilleure qualité de vie.
- b. sont toujours plus importants que les dégâts produits par la même croissance.
- c. peuvent être moins importants que les dégâts produits par la même croissance.

Voir les bonnes réponses en page 10

Il ne s'agit pas d'un ouvrage de plus sur les paradis fiscaux, il s'agit d'un brûlot. Un brûlot que nous devrions brandir à bout de bras, par centaines de milliers, lors des manifestations, afin de montrer aux oligarques dominants que nous ne sommes pas leurs dupes.

Car Alain Deneault élargit considérablement la notion de « Paradis fiscal » et montre qu'il s'agit d'un doux euphémisme pour occulter un système ultra cohérent qui vise à mettre fin aux processus démocratiques pour instaurer la loi d'airain du plus fort, au delà même de l'état de nature qui comporte certains aspects coopératifs.

Dès la première phrase de la préface la question fondamentale de notre temps est posée « *Qui décide des affaires du monde ?* » La réponse tombe comme un couperet : ce que nous nommons pudiquement paradis fiscaux ce sont en fait « *des juridictions politiques sur mesure qui permettent de peser de manière décisive sur le cours historique des choses sans devoir répondre de quelque principe démocratique que ce soit. Des subalternes se prêteront dans les Etats de droit au cirque des campagnes électorales et au théâtre des assemblées législatives (...) afin de satisfaire le peuple de ces ombres chinoises. Qu'il ne croie pas à ces mensonges importera peu puisque ce sera tout ce à quoi il aura droit.* »

Pendant 170 pages, Alain Deneault va s'employer avec succès à étayer sa thèse en démontant les mécanismes de ce coup d'État permanent contre nos fragiles processus démocratiques. L'argumentation est précise, incisive, convaincante, saupoudrée d'un humour corrosif. Philosophe de formation, Alain Deneault sait avec bonheur rendre à cette discipline tout son potentiel critique, sa capacité à mettre en relation des faits en apparence disparates pour les rendre signifiants. Jamais un économiste, au sens moderne du terme, n'aurait pu écrire un tel livre.

Qu'on en juge....

Les places dites abusivement « offshore » ne sont pas seulement des îles exotiques situées loin de chez nous. Certaines sont membres de la Communauté Européenne comme le Luxembourg ou le Royaume Uni avec La City toute puissante. D'autres se présentent comme d'aimables lieux de villégiature en plein cœur de notre continent, comme la Suisse, la Principauté d'Andorre ou encore Monaco. Elles opèrent avec le consentement de tous, dominants et dominés, car, au « café du commerce », personne n'aime le fisc, « *cet intrus inquisitorial, obscène, voyeuriste* » qui se permet de pénétrer dans ce que nous considérons aujourd'hui comme plus intime encore que notre vie sexuelle, notre argent, nos biens, nos avoirs. Et comme d'habitude avec le capitalisme, le grotesque n'est jamais loin. On voit ainsi fleurir des guides des paradis fiscaux, analogues à leurs homologues traitant des hôtels et restaurants. Les différentes places y sont classées en fonction de leur fiabilité, de leur efficacité, de leur complaisance....⁽¹⁾ De même, des Ecoles de Commerce financées par la collectivité, enseignent à leurs étudiants comment « *minimiser le fardeau fiscal international de la firme* ». Il s'agit, en fait, non pas de savoir si une pratique est répréhensible ou pas, mais de trouver un lieu sur la planète où elle est autorisée, ce qui constitue la négation des fondements même du droit et de toute éthique.

On peut estimer que **ces places concentrent à peu près la moitié du stock mondial d'argent**, ce qui leur confère une force de frappe considérable et, en toute logique, devrait leur valoir un siège au G8. La première de leurs missions est de permettre aux grandes puissances financières, et à certains particuliers fortunés, de frauder les services fiscaux des états de droit, ce qui implique de « *mettre à mal le financement des institutions publiques, et par conséquent la notion même de bien public* ». C'est aussi (quelle bonne idée !) « *imposer à la classe moyenne le financement d'infrastructures publiques dont l'élite financière profite pourtant elle-même* ». Mais c'est surtout forcer les Etats à emprunter les fonds qu'ils n'osent pas taxer, emprunts qui génèrent des profits juteux. En ce sens, **les déficits (sécurité sociale, caisses de retraites, budgets publics...)** dont on nous rebat les oreilles à longueur de journées dans ce que l'on peut considérer comme la plus grande campagne d'intoxication de tous les temps, **ne sont qu'une illusion, une manipulation, les conséquences des évasions fiscales en tous genres.**

Mais l'essentiel n'est pas là, et la stricte question fiscale est encore la moins compromettante. En effet, **les capitaux détenus dans les paradis fiscaux ne vont pas rester inactifs... Financements occultes** des campagnes électorales afin de placer des complices en position de décideurs, **corruption des élites des pays pauvres** afin qu'elles ferment les yeux sur le pillage de leurs ressources naturelles, financement de mercenaires permettant de mener des **guerres privées** lorsque cela s'avère nécessaire, les utilisations ne manquent pas pour les acteurs financiers et industriels d'envergure : « *ainsi des groupes qui nous vendent de l'essence au détail se livrent par ailleurs au commerce d'armes (Total/Elf notamment en Angola)⁽²⁾, les succursales bancaires à qui nous confions notre épargne gèrent également des trafics d'influence qui bénéficient à de terribles dictatures* ». Des sociétés en apparence banales comme le fabricant d'anisette Pernod-Ricard, sont impliqués dans le blanchiment des revenus de la cocaïne en Colombie⁽³⁾. Nous entrons alors de plain-pied dans une criminalisation générale de l'économie aux proportions franchement colossales. Selon l'économiste Eric Vernier et le juge Jean de Maillard, le Produit Criminel Brut (PCB) annuel peut être estimé à **1500 milliards de dollars**, auxquels il faut ajouter 4500 milliards de dollars d'argent « gris » résultant d'opérations comptables frauduleuses et de malversations diverses⁽⁴⁾.

Cependant les capitaux qui se terrent dans les paradis fiscaux ne proviennent pas uniquement de pratiques mafieuses, l'économie dite légale permet aussi de dégager d'immenses profits, notamment par l'intermédiaire des **zones franches**. Instituées à l'origine avec la bénédiction de l'ONU sous le prétexte de promouvoir le développement des pays pauvres, elles se transformèrent rapidement en véritables bagnes que la journaliste canadienne Naomi Klein dénoncera avec véhémence dans un ouvrage fameux « No logo ». Dans ces zones l'imposition est dérisoire, le droit du travail et les réglementations environnementales inexistantes. Pas étonnant, dans ces conditions, que, réparties dans une centaine de pays (Mexique, Jamaïque, Cambodge, Inde, Viêt-Nam...), leur nombre soit en croissance constante, passant de 79 en 1975 à plus de 2700 en 2006. Et la rapacité ne connaissant pas de bornes, il s'agit encore de transporter au moindre coût les produits fabriqués dans

les zones franches vers les lieux de consommation des pays riches. C'est le rôle dévolu aux « **pavillons de complaisance** » qui permettent de faire naviguer en toute impunité des navires délabrés aux équipages sous payés. Ainsi 60% du transport maritime de marchandises est assuré par ces zones de non-droit flottantes.

Tous ces faits sont connus et ont déjà été dénoncés à de multiples reprises. Mais l'immense mérite d'Alain Deneault consiste à les mettre en perspective, à rassembler le puzzle de l'infamie de façon à mettre en lumière un système : des zones de non-droit destinées à accueillir sur des comptes anonymes numérotés des capitaux de toutes provenances, utilisés ensuite pour corrompre les décideurs, pour forcer les États à mettre en place des règles favorables aux dominants, pour mettre à mal la démocratie .

Eradiquer dans les esprits jusqu'au souvenir de notions telles que l'éthique, le droit, les pratiques démocratiques constitue le but ultime du processus à l'œuvre, but dont l'élite financière ne se cache même plus. Ainsi Claude Bébear responsable du groupe d'assurance Axa qui possède de nombreux comptes au Luxembourg, déclarait dans une conférence le 5 avril 2006 « *Les gouvernements et les nations doivent accepter de céder une part de leur souveraineté* ». Le destinataire de ce transfert est, bien entendu, le milieu de la finance elle-même. De son côté le multimilliardaire anglais Bernard Eccleston dont la fortune est gérée à Jersey, autre paradis fiscal , avouait sans fausse pudeur dans une interview publiée par le Time du 4/7/2009 « *Je tiens Adolf Hitler pour un chef d'état exemplairement efficace, même s'il a été entraîné à certaines actions déplaisantes (...)* Je déteste la démocratie comme système politique. Elle vous empêche de réaliser des choses... ». Ces déclarations viennent comme en écho à celle d'un précurseur, David Rockefeller, devant le Groupe de Bilderberg (un puissant lobby international) en 1999 « *Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire* »⁽⁵⁾. Alain Deneault rapproche ces prises de position de la philosophie du pouvoir développée par le juriste allemand Karl Schmitt dans la confusion des derniers jours de la République de Weimar « *Sera souverain strictement celui qui a la force d'imposer sa volonté dans l'histoire de manière décisive et ce, sans devoir nécessairement répondre d'une Constitution étatique, ni être soumis à un quelconque contrôle* ». Cette manière d'entériner la loi du plus fort convient à merveille à l'oligarchie dominante dont la redoutable incompétence nous conduit tout droit à un monde déstructuré, soumis aux pillages, aux pollutions massives, aux guerres éternelles.

Il n'y a rien à attendre de ces élites fascinées par le goût du secret et de l'argent. Le secret permet d'accéder au fantasme de ces confréries de privilégiés « *qui dilate la personnalité de qui en fait partie : ses membres sont assez forts pour se mettre au-dessus de toutes les lois, assez hardis pour tout entreprendre, assez heureux pour avoir presque toujours tout réussi dans leurs desseins* ». L'argent, quant à lui, en vient à posséder un caractère à la fois magique et sacré. Car ces gestionnaires sont aussi des êtres humains et obéissent à des motivations troubles, des refoulements, des pulsions de violence, irréductibles parce qu'inconscients.

Face au chaos annoncé, Alain Deneault ne nous berce pas de vains espoirs car « *les conquêtes sociales n'ont jamais été le fruit de discussions policées, ni d'échanges éclairés au sein d'une élite d'experts* ». **Seul un renversement des rapports de forces**, que rien ne laisse présager, **serait en mesure d'enrayer la course à l'abîme**.

Il ne s'agit pourtant pas de baisser les bras. Cernés par l'inconscience générale nous devons apprendre à vivre avec ce que nous savons, nous habituer « *au tract inutile, à la énième grève pour rien, au tirage confidentiel d'un journal ou d'un livre, aux défenseurs environnementaux injustement entraînés devant les tribunaux.....* ». Mais sur le temps long de l'histoire la résistance quotidienne, obstinée, peut nous valoir des victoires inattendues car « *sur ces murs de béton en apparence indestructibles des fractures apparaissent, des fractures qui laissent jaillir la lumière...* »⁽⁶⁾.

(1) : Parmi les plus connus Le guide Chambost des Paradis fiscaux – Ed. Favre – Lausanne (2005) et Les paradis fiscaux de Grégoire Duhamel – Ed Grancher – Paris (2006).

(2) : François-Xavier Verschave « Criminalité politique au Congo-Brazzaville et en Angola » Ed. Agone (2003).

(3) : Libération du 30/7/2007 : « Perno-Ricard accusé de deal avec les cartels de la cocaïne ».

(4) : Eric Vernier a été l'un des organisateurs du colloque « Paradis fiscaux et enfers judiciaires : la justice ou le chaos » tenu à l'Assemblée Nationale le 27 mai 2009. Jean de Maillard « Un monde sans loi » - Ed. Stock (1997).

(5) : Voir Bernard Blavette « Les lobbies contre la démocratie » - LGR n°1095 – Février 2009.

(6) : Extrait d'un texte du chanteur québécois Léonard Cohen.

Texte publié dans le mensuel d'analyse socio-économique La Grande Relève – Août – Septembre 2010 – (Site internet : grande.releve.net@wanadoo.fr)

Réduire l'importance des marchés financiers. Note de lecture de Jean-Louis Michniak

Thomas Coutrot, coprésident d' Attac, a accordé, le vendredi 17 Septembre, un entretien au journal " *l' Humanité*". Il explique le sens d'un « **Manifeste des économistes atterrés** » dont il est un des initiateurs . Cet appel a été signé par 350 de ses confrères de différentes sensibilités, communistes, socialistes, marxistes, keynésiens. Le but : " un véritable débat démocratique sur les choix de politique économique doit être ouvert en France et en Europe."

" Nous sommes atterrés parce que **les politiques libérales sont appliquées avec une vigueur redoublée alors que la crise financière a montré que la libéralisation des marchés aboutissait à une impasse économique et sociale**. Aucune leçon n'a été tirée de la crise. . . Le souci des autorités est d' essayer de protéger les marchés financiers de leurs propres excès mais elles ne mettent pas en cause leur rôle moteur. . .

Nous avançons des propositions qui visent à séparer les marchés afin d' éviter que l' instabilité ne se transmette d' un marché à l' autre." Pour réduire l'importance des marchés financiers, " nous proposons **la taxation des transactions financières**, dont l' un des effets serait de réduire de façon considérable le volume de la bulle financière. On estime qu' une taxe de 0,1 % sur ces transactions aurait pour effet de réduire leur volume total de 70 à 75% .

Aujourd'hui, les marchés financiers ne financent pas l' économie, c' est plutôt l' économie qui les finance . . .

Il faut sortir le financement des Etats des griffes des marchés financiers. Dans la zone euro, il faut qu' ils puissent se financer directement auprès de la Banque Centrale européenne afin d' éviter l' enrichissement indu des banques. Aujourd'hui, les banques empruntent à la B.C.E. à 1% et prêtent aux Etats à 3,5 ou 10% .

Oui, financer les retraites à soixante ans, c'est possible !...

Joël Héaulme

(texte repris du « Grain de sable, ATTAC, Pays d'Aix, n° 59 »)

Pour la troisième fois, après 1993 (réforme Balladur), 2003 (réforme Fillon), le gouvernement s'attaque aux retraites. Toutes ces « réformes » vont dans le même sens : Les droits des salariés tirés vers le bas, remise en cause du système par répartition, augmentation de l'âge de départ à la retraite, diminution du montant des retraites. Le tout habillé d'un discours catastrophiste :

L'allongement de la durée de vie entraînerait un accroissement des dépenses de retraite responsable de déficits abyssaux insupportables par la société. Pour le gouvernement et le Medef, abondamment relayés par la plupart des médias, une mesure s'impose : supprimer l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans en le portant à 62, 65 ou 67 ans.

Le COR (conseil d'orientation des retraites) envisage une réforme du système actuel par répartition, qui assure un taux de remplacement du salaire défini à l'avance, par un système de retraite par points ou par « compte notionnel », systèmes par répartition certes, mais qui ne garantissent plus un niveau de retraite, ce dernier servant à ajuster l'équilibre financier des régimes.

La fausse solution du recul de l'âge de la retraite

Depuis le 19^e siècle et la montée en puissance du capitalisme, la durée du travail a toujours été un terrain de confrontation : lutte pour la journée de 8 heures (12h en 1848), pour réduire la durée hebdomadaire du travail (48h en 1919, 40h en 1936, 39h en 1982, 35h en 1998), lutte pour les congés payés, lutte pour le droit à la retraite. **L'augmentation de la productivité ne doit pas servir uniquement à augmenter la rente et la rémunération du capital** ou des actionnaires mais doit servir à améliorer les conditions de vie des salariés en attribuant des salaires décents, en améliorant les conditions de travail et en travaillant moins et moins longtemps. Reculer l'âge ouvrant le droit à la retraite est une régression sociale qui va à l'encontre de l'évolution de la société depuis plus d'un siècle. Cela est d'autant plus insupportable que la majorité des salariés arrêtent de travailler vers 58 ans, les entreprises n'hésitant pas à se débarrasser des salariés âgés. **Cette mesure reviendrait en fait à diminuer le montant de la retraite.**

La solution : un partage plus équitable de la richesse

La raison fondamentale de la dégradation de l'équilibre financier des régimes de retraite est la chute de l'emploi et le développement du chômage même si les conséquences de la démographie à long terme ne sauraient être niées.

Les solutions au problème du financement des retraites existent. Le dernier rapport du COR (avril 2010) montre que le financement des retraites à un niveau décent est tout à fait possible. Selon ce rapport, en 2008 la masse des cotisations retraites représentait 12,8 % du Pib (total des richesses produites dans l'année), l'ensemble des dépenses de retraites 13,4 % du PIB, soit un besoin en financement complémentaire de 0,6 point.

En 2050, selon les scénarios envisagés, les dépenses de retraites varieraient entre 14,3% et 15,7% du PIB, soit un besoin de +1,7 à +3 points de PIB si on conserve le même système de cotisation qu'aujourd'hui. On est loin de la vision catastrophiste présentée par le gouvernement et le MEDEF. Mais le problème est que le gouvernement et le patronat ne veulent pas entendre parler de modification de la répartition de la richesse. Pas question de toucher à l'explosion des profits, dividendes et revenus financiers, qui sont passés de 3,2 % du PIB en 1982 à 8,5 % du PIB en 2007 !

La retraite par répartition : un droit qu'il faut défendre et améliorer. Le système de retraite par répartition, basé sur des droits collectifs, sur la solidarité entre salariés et entre générations doit être défendu. Défendu et amélioré en garantissant la possibilité de prendre sa retraite à 60 ans, en garantissant un niveau de retraite permettant de vivre décemment. Pour cela il faut une réforme du financement de la protection sociale, prenant en compte une **contribution sur les revenus financiers des entreprises**, une **remise en cause des exonérations des cotisations patronales**, notamment en taxant tous les revenus financiers, profits, stock-options (une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation), en mettant en place une autre politique de l'emploi.

Le système de retraite et, plus généralement la protection sociale est un enjeu de société. A moins de décréter la paupérisation des retraités, il est normal de couvrir les besoins sociaux liés à l'augmentation de leur part dans la population par un accroissement des prélèvements sur la richesse produite. **Il faut en finir avec l'actuel partage éhonté des richesses au bénéfice des revenus financiers.** Mais cela ne se fera pas tout seul. Les enjeux financiers de la protection sociale sont considérables. **Il faudra de nombreuses luttes !**

Est-ce ainsi que vivent les hommes ?

Claire d'Aurélié

Oui, protection du lieu, oui, assurances, oui...

Mais, est-ce ainsi que les hommes vivent ?

Lits de camp bien alignés, sac de couchage pliés dessus, quelques silhouettes endormies, couchées, ou assises se frottant les yeux. Tables du petit déjeuner dans le grand hall ; allées et venues ; du monde vers l'entrée de la cuisine ; encore un peu de thé, une tartine ; un doigt blessé qui attend du sparadrap et là, devant les lavabos, tous ces visages jeunes. Si jeunes pour certains, ils se font des coiffures avec du gel, passent et repassent les doigts, le peigne. Regardent sérieusement, recommencent. Ils se préparent pour une journée... comme tant d'autres. Mais ces gestes : une de leurs seules coquetteries. Je suis émue à les regarder.

L'un d'eux change de pull, bras levés, la tête dans le pull qu'il ôte. Une poitrine belle, la peau mate : on pourrait dire que c'est un jeune homme qui revient de vacances où il était avec son amie ; un jeune homme qui a couru tout le long des plages, nagé, un jeune homme qui marche à belles enjambées sous les étoiles ; il a 18, 19 ans. Il tire le pull qu'il vient de mettre, mal peigné, visage chiffonné de sommeil, il est ici dans un dortoir de fortune, à Paris. Il sourit, il est jeune ! J'ai des larmes derrière les yeux, pour lui, pour tous.

En attendant que le linge se lave ou sèche, nous échangeons. Un seul parle anglais, mais nous nous parlons tous, nous nous sourions, faisons des gestes, des mines. Je reviens d'avoir fait trois courses et retiré de l'argent. Ils n'avaient pas touché les pains au chocolat que je leur avais donnés ; ils m'attendaient. Ils me parlent de leurs voyages, de pays à pays, des longues journées de marche. L'un d'eux a un bras dans le plâtre. ? A la frontière allemande, un policier. Il dit cela avec le sourire. Ils racontent tout tranquillement ; énoncent le nombre de leurs frères et sœurs ; me demandent si j'ai des enfants, des petits enfants, leurs âges.

Ils apprennent quelques mots en français, je les écris, en anglais aussi ; ils écrivent en persan, répètent les mots en montrant la main, le cœur, la tête...

Celui qui parle anglais m'appelle grand'ma. Avec eux, je veux bien être seulement une grand-mère. L'un d'eux commence par sourire, puis parle ; les autres lui sourient aussitôt... il demande si c'est difficile de se marier en France. Il est là depuis peu, vit difficilement mais se rêve une vie.

Dimanche soir 31 janvier 2010
Ancien hôpital Saint Lazare, Paris.

Notes prises lors de la réunion publique de ATTAC 92 Clamart¹, le 22 janvier 2010, avec **Jean-Claude Oliva** (Coordination Eau Ile-de-France <http://eauidf.blogspot.com>) et **Jacques Perreux** (vice-président du Conseil Général du Val de Marne)

Introduction de la soirée, par *Eric Colas*, animateur du groupe ATTAC 92 Clamart

L'eau est un sujet à tiroir.

A partir de l'eau, on parle des services publics et des multinationales, de l'Europe et de ses directives, des revenus des ménages, de la pollution, de l'assainissement, des médicaments que nous ingérons et qui se retrouvent dans la nature et donc de la pollution des cours d'eau, etc ...

A ATTAC, le thème de l'eau n'est pas une priorité. Mais il se retrouve à tous les niveaux de la mondialisation de la finance et de l'oppression et de la domination dans les rapports sociaux, et il illustre la nécessité écologique dans notre société.

Ce soir, nous allons parler de deux choses : de la tarification sociale et du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France).

La tarification sociale, c'est une aide sociale en fonction des revenus des ménages. Actuellement, il n'y a pas à proprement parler de système d'aide : le dispositif actuel, via le Fonds de solidarité logement (FSL) ne touche qu'une partie infime des familles concernées. Donc, nous discuterons de ce que serait un système efficace. L'eau nous est en effet indispensable à tous pour vivre, et est consubstantielle de notre mode de vie occidental. Par exemple, les énormes progrès hygiéniques de l'Occident depuis un siècle sont essentiellement dus aux toilettes à chasse d'eau, au réfrigérateur, à l'eau potable au robinet pour tous, aux égouts et aux vaccinations. Chacun notera combien de fois l'eau a été citée.

Nous parlerons aussi de l'eau du robinet des Franciliens et son gestionnaire le SEDIF. Clamart fait partie des 144 communes de la petite couronne autour de Paris qui se sont regroupées depuis un siècle dans un syndicat, qui aujourd'hui approvisionne 4 millions d'habitants. Ce soir, nous « fêterons » avec un peu de retard le vote calamiteux du 11 décembre 2008. Ce vote scélérat a autorisé nos représentants municipaux à continuer avec le même prestataire de service, la multinationale non française Véolia, malgré des indus estimés entre 45 et 90 millions d'euros. Ce vote n'a été possible que par la complicité de certaines forces de gauche, bizarrement acoquinées à Véolia depuis plusieurs décennies.

Interventions et débat

Où en est-on avec le SEDIF ?

La Coordination Eau – Ile de France² a été inestimable pour fédérer ceux qui voulaient mener ce combat.

L'instruction du recours (contre le vote du 11/12/2008, qui décida de confier à nouveau la distribution de l'eau en Ile-de-France à une entreprise multinationale) sera close prochainement ; il peut arrêter la procédure. On peut espérer une réponse d'ici l'été. Chacun y a intérêt. Le président du SEDIF et les entreprises concourantes, qui peuvent craindre de ne pouvoir aller au bout du processus de mise en place du nouveau contrat (à partir du 1er janvier 2011) qui peut être retoqué, ce qui relancerait toute la procédure. La coordination et les usagers, qui en attendent une bonne nouvelle et surtout l'occasion de ne pas s'essouffler et de continuer une mobilisation citoyenne qu'il n'est pas aisée à maintenir forte.

Quoi qu'il en soit, ce qu'on a déjà gagné c'est la légitimité du débat, qui n'existait pas dans l'opinion il y a encore 18 mois. Ce combat s'inscrit dans le combat général pour les services publics et la lutte contre le capitalisme. En prenant exemple sur Paris, on peut indiquer à tous que c'est possible, que c'est semé d'embûches et de mauvaise foi. Mais que ça peut amener à une belle réalisation, qui n'est pas exempte de défaut, que l'on se doit de critiquer. Encore faut-il ne pas se tromper sur les critiques et ne pas mélanger nos arguments avec ceux de nos adversaires.

Le vote du 11 décembre 2008 a eu lieu à bulletin secret ; ce subterfuge a permis à beaucoup de votants (élus municipaux représentant leur conseil municipal) de cacher leur vote, diffèrent de leur promesse. L'usage du secret est réservé aux votes nominatifs (pour une personne). On pouvait s'attendre à cette manœuvre, mais ses proportions ne l'étaient pas : dans quelle proportion jouerait-il pour un camp ou l'autre ? Des élus de droite ont voté contre la proposition du Président du SEDIF. Chacun regrettera que ceux qui ont voté autre chose que ce qu'ils avaient annoncé, ne soient pas sanctionnés : ni par leur parti ni par leurs électeurs.

Le 4 décembre 2009, les Désobéissants³ ont investi le siège du SEDIF, pour fêter l'anniversaire du vote du 10 décembre 2008 qui décida la forme juridique du contrat : Délégation de Service Public. Ils ne savaient pas à ce moment que André Santini était dans les lieux. Lorsqu'ils l'apprirent, ils demandèrent à le rencontrer et qu'il porte leurs questions à l'occasion de la prochaine assemblée du SEDIF. Ce qui fût fait. N'oublions pas que Mr Santini est tête de liste dans les Hauts de Seine pour les prochaines élections régionales.

La tarification sociale de l'eau : quelles solidarités et justice sociales ?

D'une manière générale, les questions liées à l'eau véhiculent certains enjeux majeurs. Ce qui est visé c'est le droit à l'accès à l'eau, la nécessité écologique (avoir une ressource qui soit de qualité et préservée), et des accords de gestion entre pays frontaliers, qui partagent la même ressource.

L'Obusass (association d'usagers qui s'occupe de l'assainissement de l'eau) a diffusé une étude sur la charge financière de l'eau dans les revenus des ménages : elle oscille entre 10% pour les ménages pauvres et moins de 1% pour les plus aisés. Reprenant les préconisations de l'OCDE, l'Obusass estime que le poids de l'eau ne doit pas dépasser 3% des revenus pour rester à la limite des conditions économiquement acceptables. Ce seuil fait consensus parmi ceux qui s'intéressent aux

1 Email : attac92clamart@free.fr Web : <http://attac92clamart.free.fr/autre>

2 <http://eauidf.blogspot.com>

3 La vidéo est ici : <http://eauidf.blogspot.com/2010/02/inspection-citoyenne-au-siege-du-sedif.html>

inégalités sociales. En ce qui concerne l'au-delà des 3%, et qui payera, il y a moins de consensus, car l'inégalité sociale n'est pas supprimée. Elle est à peine palliée, mais pas attaquée.

Pour cibler précisément ce système inégalitaire, **la Coordination Eau – Ile de France, propose un autre mode de calcul du tarif de l'eau**: une première tranche, qui correspond aux besoins vitaux, évaluée entre 10 et 40 litres par jour et par personne. Au delà, trois tarifications s'appliquent et qui sont fonction de la consommation et de la composition du ménage. Ces trois tarifications appliquent une progressivité entre elles : celle de la consommation par individu. Plus je consomme (par individu du ménage), plus ça me coûte. Cette proposition s'oppose directement au système de calcul actuel du SEDIF qui est dégressif. Les études de factures montrent, qu'avec le SEDIF, ceux qui consomment le plus d'eau obtiennent un coût au m³ inférieur à ceux qui consomment le moins.

Ces trois tarifications (dont les seuils sont à finaliser) ont le grand intérêt de n'avoir besoin d'aucun intermédiaire pour être appliqué. La mesure proposée par l'Obusass nécessite les services de la CAF pour reverser l'allocation compensatrice pour l'au-delà des 3%. Ici c'est la quantité consommée par individu qui calcule le prix final. Ces trois tranches, qui discriminent fortement les catégories sociales par leur usages et leurs revenus (les pauvres n'ont pas de piscine ... ni de jacuzzi !), peuvent être qualifiée de « faible », « modérée » ou « intermédiaire » et « élevée ».

L'enquête de l'Obusass a estimé à 16 millions d'euros par an les aides compensatrices à reverser. Ce montant est à comparer au contrat de 300 millions d'euros annuels que Véolia facture encore au SEDIF, jusqu'au 31 décembre 2010 pour l'approvisionnement. A cela, il faut soustraire 30 à 90 millions d'euros indus (non justifiés par les factures et bilans comptables). Cette fourchette est issue des nombreuses estimations rendues publiques et faites à partir de plusieurs modes de calcul, dont les livres de compte que le SEDIF a mis à disposition de l'UFC Que Choisir. On constate que l'argent ne sera pas difficile à trouver !

La première tranche, qui correspond aux besoins humains, peut être qualifiée de gratuite. Mais le point important est qu'elle est située hors marché : les besoins humains ne peuvent être marchandisés, laissés à la libre appréciation du marché mondialisé. Proclamer le « droit à l'eau pour tous », que « l'eau est un Bien Commun de l'humanité », qu'elle est biologiquement nécessaire à la vie humaine (la vie animale aussi !) implique de la situer en dehors des rapports de force sociaux et donc de reporter, par prélèvement socialisé, son paiement sur les tranches au delà (des 10 à 40 litres). Ce qui équivaut à en instaurer sa gratuité. La vertu de ce système est qu'il encourage à économiser. C'est l'application du principe « moins je consomme (par individu du ménage), moins je paye ». On peut aussi considérer dans cette première tranche une présence renouvelée des Services Publics.

La force des services publics réside dans l'absence des dividendes et autres bonus financiers. Il n'y a pas d'actionnaire à rétribuer, ni qui viendra siphonner les bénéficiés. L'argent investi par tous et pour tous n'est jamais perdu, sauf à n'être utilisé que pour ceux à qui il ne manque pas. Ne pas avoir à rétribuer l'actionnaire est une grande économie, surtout à une époque où les fonds de retraites exigent au moins 10% d'augmentation annuelle de leur dividende. Mais les services publics ne se réduisent pas à l'installation de système de tarification sociale. Ils servent aussi à promouvoir des évolutions dans les usages.

Dans le Val de Marne, le conseil général ne fait pas payer ses conseils aux entreprises pour diminuer leur pollution. Cette dépense est socialisée et bénéficie à tous. Cette manière incite beaucoup plus efficacement les entreprises à utiliser des systèmes moins polluants et les responsabilise de manière plus efficace. C'est une démarche de dialogue et de prévention mise en oeuvre vis à vis des industriels, pour les aider à se mettre en conformité avec la réglementation et à limiter leurs pollutions. Elle produit des résultats très satisfaisants ... **mais il va falloir y renoncer ... à cause des traités européens**, car ces actions départementales et socialisantes sont susceptibles de ... fausser la concurrence intra européenne !

Un autre exemple d'action locale : le prochaine réouverture de la Bièvre, qui fut couverte pendant plusieurs décennies, après qu'on y eut jeté tout et n'importe quoi. Après l'avoir laissée tranquille, par consensus général, on constate qu'elle est redevenue saine et que tous vont pouvoir en profiter. D'une manière générale, on constate que la pollution diminue en France depuis 20 ans.

L'Europe a décidé la remise à niveau écologique des cours d'eau (bassin d'assainissement Seine-Normandie, par exemple). Pour tenir la date limite de 2015, il faudrait un budget de 18 milliards d'euros. Ce qui équivaut à une augmentation de 240% de la facture d'eau. Des négociations ont permis de répartir en trois tranches les travaux à réaliser et de les étaler sur trois échéances entre 2015 et 2027. La facture globale ne sera plus que de 11 milliards.

On estime que 70% des masses d'eau de la planète sont polluées.

L'eau est à la base des solidarités humaines : les fleuves sont connectés entre eux et les pays à bordures maritimes partagent les mêmes eaux sous l'effet de la circulation des courants marins, qui passent d'une mer à l'autre et d'un hémisphère à l'autre, sans limitation de frontière humaine, mais sous l'effet des masses de chaleur et des salinités. En sortant de l'échelle géographique, et en considérant l'échelle temporelle, on peut également considérer que les fleuves (et les mers) sont connectés entre eux dans le temps et que leur dessin n'est figé que par la volonté humaine qui tente de les maîtriser. Leur cours a toujours été fluctuant et évoluant, dessinant la surface de la planète. Les hommes ne font que choisir les lieux les plus propices pour s'implanter.

Commentaires sur le film : « il va pleuvoir sur Conakry », par Eric Colas. Encore une très belle soirée hier soir [à Clamart, le 10 mars NDLR] avec le collectif Multi-Association de Solidarité Internationale ! Le film était extrêmement intéressant !! Et correspondait à ce que nous attendions : un film fait par un Africain et qui parle de l'Afrique d'aujourd'hui prise dans ses difficultés. La pluie qui ne vient pas est l'occasion de mettre en tension les lieux de pouvoir journalistique, médiatique, religieux, politique et par un abord subtil les ravages des multinationales et de la corruption. L'autre sujet du film aborde les rapports de domination, dans les rapports entre les hommes et les femmes, la place des aînés, la perpétuation de la tradition, l'aspiration à la liberté de la jeunesse. Et qui nous relance dans une dramaturgie bouleversante au moment de la constitution d'un couple et de la naissance de leur enfant, refusé car conçu hors de la tradition. Encore merci à Christophe qui a su trouver ce très beau film, à Nathalie qui a oeuvré au sein du collectif en représentant notre groupe et à Bernard qui fédère le collectif MASI.

Fret ferroviaire : le Grenelle de l'Environnement aux oubliettes, les gaz à effet de serre plébiscités !

Communiqué du Réseau Action Climat France, Agir Pour l'Environnement, WWF, les Amis de la Terre, la FNAUT, France Nature Environnement, le Comité de Liaison Energies Renouvelables, les Fédérations CGT et UNSA des Cheminots, la FGTE – CFDT, l'UIT CGT. (22 mars 2010)

« Schéma directeur **pour un nouveau transport écologique de transport** », c'est le titre du nouveau plan Fret SNCF. En quoi ce schéma est-il **écologique** lorsque, aujourd'hui, l'entreprise publique se fixe un objectif de réduction des trafics, abandonne la desserte de plusieurs territoires, se sépare de moyens humains et matériels (locomotives, wagons, installations...).

Ce n'est pas un **objectif** de croissance de la part modale ferroviaire qui est mis en œuvre, contrairement aux engagements du Grenelle, mais **de pertes de parts de marché**. Et cela va s'accroître avec l'abandon programmé de 60% de l'activité wagons isolés par la SNCF. De plus en plus se font sentir des propos de dirigeants de fret SNCF stigmatisant le Grenelle de l'environnement qu'ils prétendent être une scène de théâtre incompatible avec le business.

Ce nouveau plan se traduit sur le terrain par l'accélération avérée de la casse du réseau de messagerie ferroviaire SNCF qui organise le transport de wagons isolés. Cette activité permet d'assurer par rail le transport de lots de wagons issus de flux diffus. Son abandon, du fait du report modal sur le transport routier et les poids lourds, va provoquer des rejets supplémentaires de gaz à effet de serre de l'ordre de 300 000 tonnes éq CO₂/an selon une étude « Carbone 4 » [réalisée en septembre 2009 par le Cabinet «Carbone 4» (Jean-Marc JANCOVICI) et présenté au Comité stratégique fret SNCF le 15 janvier 2010] commanditée par la SNCF. C'est un contresens absolu avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.

De surcroît, les conséquences sociales, en emplois et en perte de savoir-faire seraient considérables, et l'abandon d'installations et d'infrastructures va rendre la situation irréversible.

Les états généraux du transport routier, auxquels participent les chargeurs, doivent aborder la question de la tarification du transport. Le report modal, l'organisation multimodale sont à ce prix, c'est aussi le sens du Grenelle de l'Environnement.

Le Fret ferroviaire de proximité, cette technique du wagon isolé, est stratégique pour relever le défi de la lutte contre le changement climatique et celui de l'aménagement du territoire. S'en désengager pour un opérateur public, comme la SNCF, est absurde et cela constitue une faute lourde pour la France. L'Europe l'a compris, 7 des grands opérateurs ferroviaires s'unissent pour construire un projet de nouveau modèle économique dans ce domaine, la SNCF s'y refuse. Cette coopération (nommée X Rail) va être influente dans 11 pays. La France, avec la SNCF, aurait-elle raison contre tous en restant à l'écart ? C'est impensable !

L'étude « Carbone 4 », soigneusement dissimulée, propose pourtant un scénario alternatif, sans casse du wagon isolé, qui soit écologiquement viable, socialement acceptable et économiquement efficace. Ce scénario suggère de « maintenir un portefeuille large d'offres de fret prémuni d'évolutions socio-économiques imprévisibles. » et de « Garder la messagerie et bénéficier d'une spécificité française du réseau maillé fin ... »

Le gouvernement, engagé par l'objectif du Grenelle de l'Environnement, désormais force de loi, à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre de 20% d'ici 2020 dans le secteur des transports (soit le retour à la situation de 1990), ne peut ignorer cette situation. Pour notre part, cet objectif n'est pas renégociable.

Nous réaffirmons que les effets bénéfiques à long terme du plan ferroviaire d'avenir (combiné, autoroute ferroviaire...) ne doivent pas être anéantis par l'abandon du fret de proximité. Il y a deux choses différentes. Seule l'addition plan fret d'avenir et wagon isolé en proximité peut permettre de relever le défi du report modal. L'option, cautionnée par le gouvernement, sur laquelle s'obstine la SNCF, provoquera d'ici à 2020 une émission supplémentaire de 3 millions de tonnes équivalent CO₂, et encore sous réserve que le plan d'avenir réussisse. Ce n'est pas acceptable !

La France, qui sur la scène internationale prétend devenir la meilleure élève en matière d'environnement, ne peut pas continuer sur cette voie.

Il faut donc revoir d'urgence la copie du plan fret SNCF, en réaffirmant l'intérêt de la SNCF, seule à même d'assurer un maillage du réseau, pour le wagon isolé et en organisant une complémentarité avec les opérateurs de fret de proximité (OFP) à positionner sur les créneaux où la SNCF est absente pour activer concrètement un report modal. Ces OFP ne doivent pas être des low cost contournant les standards sociaux, environnementaux et de sécurité actuels par dumping. En l'absence de cette synergie, ce sera l'échec assuré avec, en plus, 8000 emplois SNCF bradés.

Nous réclamons : le respect des objectifs de réduction de gaz à effet de serre du secteur des transports, inscrits dans la loi Grenelle ; un moratoire immédiat sur la partie « wagon isolé » du plan Fret SNCF/Gouvernement ; la transparence et un débat public objectif, notamment sur les conséquences en terme d'émissions de GES, la mise à disposition et l'approfondissement des études « carbone » ; la préservation des installations ferroviaires en situation de réutilisation, afin d'être capable de disposer d'alternative à la route en réponse aux changements de comportement demandés aux chargeurs ; l'examen d'organisations nouvelles de la production SNCF en proximité, spécialement adaptées et en coopération avec les opérateurs nouveaux pour, ensemble, donner de la pertinence économique aux convois. Sur ces bases, nous appelons à un véritable débat public associant élus et citoyens, professionnels et utilisateurs du rail, militants salariés et associatifs. Cette mobilisation est essentielle pour construire un avenir durable.

Cet article est paru dans le journal municipal du Plessis Robinson début octobre 2010.

Alors qu'aujourd'hui tout le monde s'accorde, pouvoirs publics compris, à reconnaître la gravité de la situation du logement étudiant en France, la CAHB, la **Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvres** à laquelle notre ville appartient, a, au mois d'août dernier, **détruit 550 logements destinés à la jeunesse estudiantine** sur la Résidence Universitaire d'Antony. Et malheureusement cela ne serait qu'un début puisque **5 bâtiments sur 7 sont ainsi menacés de destruction** malgré les nombreuses protestations exprimées par différents acteurs du mouvement social.

Même s'ils n'en sont pas les instigateurs principaux, Messieurs Devedjian et Siffredi – Député-Maire de Châtenay Malabry et Président de la CAHB - sont les commanditaires de ce projet néfaste. Ce dossier brûlant est également suivi de près par M. Pemezec. Il a en effet en charge au sein de la CAHB, la Présidence de la Commission d'Urbanisme qui instruit et décide ces destructions.

Ces décisions inadmissibles ne feront qu'accentuer et aggraver une situation déjà catastrophique en matière d'équilibre entre l'offre et le besoin de logements étudiants, surtout dans notre Département.

En effet si notre pays compte **2,2 millions d'étudiants**, nous recensons seulement **160 000 places** proposées par les centres régionaux d'œuvres universitaires et sociales (CROUS). Pourtant ce site exceptionnel par sa géographie, bien desservi par les transports en commun (RER, maillage de bus) est une garantie pour les étudiants résidents de pouvoir aisément se déplacer vers leurs universités et vers les lieux d'enseignements que sont notamment Paris, Orsay, Châtenay Malabry, Créteil ou Nanterre. C'est une chance inespérée d'avoir sur ce territoire une Résidence Universitaire qui soit en mesure de recevoir des étudiants de toute la France et de toutes nationalités. C'est un atout inestimable pour nos entreprises.

Cet entêtement politique à la destruction trouve ses racines dans un objectif qui est au coeur d'un vaste programme immobilier (pour les plus fortunés) qui couvrira également demain les terrains de sports de l'US Métro à la Croix de Berny. Une opération purement spéculative dirigée vers le seul intérêt privé.

Pour toutes ces raisons ce site de la RUA doit rester entièrement dédié au logement social étudiant. Nous y travaillons pour, qu'enfin, l'intérêt général prime sur les intérêts de quelques-uns.

[Merci à Cécile Ganeval pour son combat avec l'Association des Amis de la Résidence Universitaire d'Antony]

Réponses du test de la page3

Toutes les bonnes réponses correspondent aux propositions «c».

Sources : Les Echos, The Guardian, Attac, des sites-web

Organisation d'ATTAC 92

Siège social : 6, rue Ledru-Rollin 92150 Suresnes attac92@attac.org

Site internet : <http://www.local.attac.org/attac92> (Jean-Louis Montel) (web.attac92@attac.org)

Président d'ATTAC 92 : Eric Colas president.attac92@attac.org

Secrétaire : Michel Fenayon secrtaire.attac92@attac.org

Vice-secrétaire : Sophie Maloberti

Trésorier : Hubert Guérinet

CNCL Attac Ile-de-France : Cécile Ganeval

Groupe communication : Hubert Guérinet, Christian Hamon, Cyril Pocréaux

Fichier : Nicolas Lasman, Jacques Pinoteau

Correspondant Electronique Local : Jean-Paul Allétru

Groupes de proximité :

| | | | |
|-----------------------------|--|----------------------------------|--|
| Bagneux : Daniel Monteux | Asnières : Guy Rodary | Clamart : Eric Colas | Antony : Cécile Ganeval; François Tonnerieux |
| Colombes : Bernard Kervella | Fontenay : Hélène Héryn | Rueil-Malmaison : Cyril Pocréaux | Clichy : Jean Quebre, Marthe Chabrol |
| Courbevoie : Annie Reynaud | Montrouge : Jean-Paul Allétru; Catherine Sindicas; Marjorie Gaudemer | Genevilliers : Nelly Viennot | |

Bulletin d'adhésion 2010

NOM (en capitales) : **PRENOM :** **Homme / Femme (rayer la mention inutile)**

Date de naissance : **Profession :**

Adresse : **Code postal :** **Ville :** **Pays :** **Téléphone fixe :**

Mobile :

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2009 la somme (comportant l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac) de : cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :

| | | | | |
|----------------------------|----------------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------|
| tranches de revenu mensuel | de 0 à 450 € : 13 € | de 450 à 900 € : 21 € | de 900 à 1 200 € : 35€ | de 1 200 à 1 600 € : 48€ |
| | de 1 600 à 2 300 € : 65 € | | de 2 300 à 3 000 € : 84 € | de 3 000 à 4 000 € : 120 € |
| | au-delà de 4 000 € : 160 € | | | |

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association : je procède à un apport supplémentaire de

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) :

par chèque bancaire ou postal

par carte bancaire n° :

3 derniers chiffres : date d'expiration :

signature :

A adresser par courrier à ATTAC, Service adhésions, 60732 Sainte Geneviève cedex - France

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.

Angle d'attac 6, rue Ledru-Rollin – 92150 Suresnes Responsable de la publication : Eric Colas (president.attac92@attac.org)